

Contribution de l'association Dérailleurs à la concertation publique sur le projet tram

Madame, Monsieur,

Depuis 23 ans, l'association Dérailleurs milite pour le développement de l'usage du vélo au quotidien. A ce titre, elle a souvent été amenée à exprimer son point de vue sur les politiques de déplacements, notamment lors de l'élaboration des PDU. Il est donc naturel que nous participions à la concertation sur le futur tram de Caen-la-mer.

Tout d'abord, nous sommes évidemment favorables au développement des transports en commun. Complémentaires du vélo et de la marche, ils sont l'un des moyens d'atteindre les objectifs du PDU en matière de réduction de l'usage de la voiture. Les investissements prévus dans ce projet, dénoncés comme excessifs par certains, sont sans aucun doute infiniment plus rentables pour la collectivité et pour l'environnement que ceux prévus par Caen-la-mer dans les travaux routiers.

A l'occasion de ce projet, nous souhaiterions que la place du vélo soit prise en compte dès le départ, et pas seulement comme un sujet de communication comme ce fut le cas pour le TVR. En effet, à l'époque, en parallèle des lignes de ce transport en commun sur voie réservée devaient être réalisés des aménagements cyclables. Il n'en fut réalisé que 3,5 km environ et leur réalisation fut par endroits catastrophique (avenue du 6 juin à Caen par exemple).

Cette fois, les travaux doivent être l'occasion de réaliser des aménagements cyclables de qualité qui manquent encore dans l'agglomération caennaise et nous serons donc particulièrement vigilants quant au respect de l'article L228-2 du Code de l'environnement et des recommandations du CERTU.

Au sujet du partage de l'espace, nous pensons qu'il faut une véritable réflexion sur le stationnement des voitures. Selon nous, il faut aller dans le sens du PDU et profiter de ces travaux pour que, là où l'espace est contraint, le stationnement auto s'efface devant les transports en commun, le vélo et les piétons. Il est primordial de profiter de ce projet de tram pour revoir la place de la voiture. Il faut réduire l'offre de stationnement dans l'hyper-centre et, pour l'existant, favoriser le stationnement souterrain plutôt qu'en surface par une politique tarifaire adaptée. Nous souhaiterions également qu'une réflexion soit menée dans le but de rendre le tram prioritaire sans installation de feux tricolores, comme c'est par exemple le cas à Nantes.

(...)

Concernant les stations, il nous semble primordial que le stationnement de vélos soit possible à proximité de chacune d'elles, ce qui n'est pas le cas actuellement. Et quand ils sont présents, les arceaux ont souvent été installés trop loin des arrêts : il faut vraiment les prévoir à proximité immédiate, en réfléchissant aux circulations (accès, piétons). De plus, il nous semblerait important de prévoir des consignes aux stations principales.

Enfin, nous souhaiterions soulever un point délicat dans les villes ayant un tram : la traversée des rails (en particulier par temps humide) par les vélos. Etant donné l'investissement requis, nous souhaitons que ces croisements, comme le revêtement utilisé autour des rails soient étudiés de près. Toutefois, dans le but d'assurer la sécurité et la rapidité du tram, nous sommes favorables à une sanctuarisation de la plate-forme, qui doit rester interdite à tous les autres usagers, y compris cyclistes, sauf en zone piétonne bien entendu. La présence le long du futur tram de voies cyclables de qualité sera le meilleur moyen d'éviter que des cyclistes empruntent la plate-forme.

Pour conclure, nous pensons que ce projet doit plus globalement permettre de repenser le réseau de transport en commun dans sa globalité. Il ne faut pas seulement faire la part belle au tram avec un réseau de bus se rabattant seulement sur celui-ci. Au contraire, ce réseau doit être intermodal : tram + bus + vélo + à pied, et prioritaire sur la voiture, afin d'assurer une continuité offrant CONFORT et RAPIDITE sur toute la chaîne.

A Caen, le 25 juin 2013

Le Conseil d'Administration de Déraillleurs

Michel CAEN, Isabelle CLAUDE, Christine CORBIN,
Jean-Noël DURAND, André-Pierre HODIERNE, Jérôme HOURQUET,
Claire LEBoulLENGER, Benoît MICHEL, Marc de LA PROVÔTÉ,
Claude-Michel ROBERT, Georges SEGUIN.